

Les **Banlieusardises**  
BOUCHERVILLOISES

conseils urbains  
partages de références et d'opinions  
BOUCHERVILLE ET LES ENVIRONS

Pour le respect du groupe:  
 | courtoisie et politesse obligatoires  
 | les publicités permises seulement les vendredis  
 | les petites annonces ne sont pas permises

Membre ▾ ✓ Alertes ➔ Partager ... Plus



**François Vincent**

20 avril, à 11:48

Période des «impôts» :

Le CABB peut peut-être vous aider!

Vous avez besoin d'aide pour compléter vos déclarations de revenus ? Des bénévoles du Centre d'action bénévole de Boucherville (CABB) peuvent le faire pour vous si vous habitez Boucherville et si votre situation correspond aux critères suivants :

- Personne seule ayant des revenus maximums de 30 000 \$
- Couple ayant des revenus maximums de 40 000 \$

Pour ce faire, apportez vos documents ainsi que votre dossier de l'année précédente au 20, rue Pierre-Boucher, à Boucherville, du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 11 h 30 ou de 13 h 30 à 16 h. Des frais de 5 \$ par personne pour produire les deux déclarations de revenus sont exigés. Renseignements au 450 655-9081.

Les déclarations de revenus des travailleurs autonomes, des personnes décédées ou des personnes en faillite ne sont pas acceptées.

Grâce à son réseau de bénévoles, le CABB offre plusieurs services aux Bouchervillois de tous âges vivant des difficultés temporaires ou permanentes. Les aînés, les familles, les proches aidants et les personnes en convalescence à la suite d'une maladie, d'une blessure ou d'une chirurgie sont particulièrement visés. Le CABB recrute également des bénévoles et réalise des jumelages entre les organismes communautaires et les entreprises désireuses de s'impliquer dans la communauté par le biais du bénévolat.

**C'EST LE TEMPS  
DES «IMPÔTS»...**

**LE CABB PEUT  
VOUS AIDER!**

**REMPILIR VOS DÉCLARATIONS  
DE REVENUS VOUS DONNE  
DES CAUCHEMARS ?**

**DES BÉNÉVOLES  
COMPÉTENTS PEUVENT  
LE FAIRE POUR VOUS**

**Des frais de 5 \$ par  
personne sont exigés**

**Ce service est offert aux  
RÉSIDENTS DE BOUCHERVILLE  
qui respectent ces critères :**

- Personne seule : revenus maximums de 30 000 \$
- Couple : revenus maximums de 40 000 \$
- Personne à charge supplémentaire : 2 500 \$
- Revenus d'intérêts inférieurs à 1 000 \$
- Aucun travailleur autonome
- Aucune déclaration d'une personne décédée
- Aucune personne en faillite

Veillez apporter vos documents incluant les déclarations de l'année précédente au 20, rue Pierre-Boucher à Boucherville, du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30 ou de 13h30 à 16h.

**RENSEIGNEMENTS: 450 655-9081**